

Faire de la Belgique un « laboratoire anti-fake news »

DÉSINFORMATION Le groupe d'experts a remis son rapport à De Croo. Verdict : pas de loi, mais place à l'autorégulation

Faut-il légiférer contre les fake news ? La question se pose à tous les étages de la maison Europe. Dans son rapport publié le 12 mars, la Commission a déjà tranché. Le groupe d'experts balayait l'idée d'une « loi » et prônait, à l'inverse, l'autorégulation. Dans la foulée, il éparagnait le rôle des plateformes comme Facebook ou YouTube dans la prolifération des fake news, tout en les invitant à « garantir la transparence » sur la façon dont leurs algorithmes sélectionnent les informations présentées aux internautes.

La Belgique dit non à une approche répressive

Un compromis qui s'apparentait au plus petit dénominateur commun tant les sensibilités et les avis sur le sujet varient. « Il n'y a pas de place pour une instance qui s'érigerait en détenteur de la vérité », avait plaidé Mariya Gabriel, commissaire européenne à l'Économie numérique. Entre-temps, l'Allemagne a pris le pli d'adopter une loi (avec amendes à la clé pour les Gafa) tandis qu'en France, deux projets de loi controversés contre « la manipulation de l'information » en pé-

riode électorale ont été rejetés en Commission du Sénat ce mardi.

Quid de la Belgique ? Début de réponse dans un rapport final publié ce mercredi par le « Groupe d'experts belge sur les fausses informations et la désinformation ». Mis en place le 2 mai dernier par Alexander de Croo, ministre de l'Agenda numérique, ce comité a réuni sept spécialistes d'horizons divers (francophones, flamands, académiques, journalistes...). Verdict ? Dans la droite ligne des recommandations européennes : non à une approche répressive, oui à l'autorégulation. « Les experts soulignent clairement qu'une simple loi ne suffira pas pour s'attaquer au problème de la désinformation en ligne, commente Alexander De Croo. Plusieurs parties prenantes, comme les plateformes internet, les journalistes et les organisations actives dans l'éducation aux médias, ont entre les mains les éléments de la solution. Le rôle des pouvoirs publics est d'assembler les pièces du puzzle plutôt que de se prononcer sur la véracité des informations. Même son de cloche du côté de la consultation citoyenne que j'ai menée sur le sujet : pas de

législation répressive ni de censure, mais plutôt de l'éducation et des outils concrets qui aident les citoyens à mieux s'informer et à identifier plus rapidement la désinformation. »

La Belgique : futur laboratoire ?

« L'approche législative a été jugée insuffisante, nous confirmez pour sa part Alain Gerlache (RTBF), membre du groupe. Elle présente par ailleurs des risques en termes de liberté d'expression. Nous devons donc, dans un premier temps, mieux cerner le phénomène de création et de propagation des fake news. Et tout mettre en œuvre pour soutenir la lutte contre la désinformation : l'éducation aux médias, les universités, les médias, les organisations spécialisées. » Responsabilisation donc. Objectif : faire de la Belgique (paradoxalement, et heureusement, épargnée par le phénomène des fake news, rappelons-le) un laboratoire « qui rassemblerait les meilleures pratiques de toute l'Europe en une vitrine expérimentale à proximité du régulateur européen ». Chiche ! ■

PHILIPPE LALOUX